

Le projet d'aménagement stratégique (PAS)

« Engagée en 2023, la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Territoire de Belfort marque une étape décisive pour l'avenir de notre département. Plus qu'un document de planification, le SCoT est l'expression d'une ambition collective : celle de construire un développement équilibré, durable et solidaire, en conciliant les enjeux d'aujourd'hui avec les attentes des générations futures.



Jean-Marie HERZOG
Président du SCoT



Vue depuis Menoncourt

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) constitue le socle politique de cette vision. Issu d'un diagnostic partagé, il fixe les grandes orientations qui guideront l'action publique pour les vingt prochaines années, avant leur traduction opérationnelle dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO). Structuré autour de trois axes et de dix orientations, il affirme une ambition forte : faire de notre territoire un espace attractif et résilient, capable de répondre aux défis environnementaux, économiques et sociaux.

Ce projet prend tout son sens dans le dialogue et la concertation. C'est par le partage des enjeux, l'écoute des acteurs et la mobilisation de tous que nous construirons une vision commune, fédératrice et porteuse d'avenir pour notre territoire. »

Cap 2045 : les fondements du projet de territoire

La définition du projet du SCoT s'appuie sur les richesses et les dynamiques du territoire. Elle intègre également les enjeux à des échelles plus larges, les interactions avec les territoires voisins ainsi que les évolutions en cours, qu'elles soient d'ordre sociétal, économique ou climatique.

Les fondements du projet reposent sur :

- Une **anticipation des dynamiques socio-démographiques** ;
- Un **développement générateur de richesses** : industrie, tourisme, agriculture, etc. ;
- Des **équilibres territoriaux** à partir d'une armature urbaine ;
- Une « **proximité** » entre logements, équipements, services et commerces ;
- Une **aspiration à la qualité du cadre de vie et du confort de vie** : paysages du quotidien, espaces végétalisés, mobilités actives, etc. ;
- Une **adaptation au changement climatique** : territoire vivable et désirable ;
- Une **préservation des ressources** : eau, sol, énergie, etc.

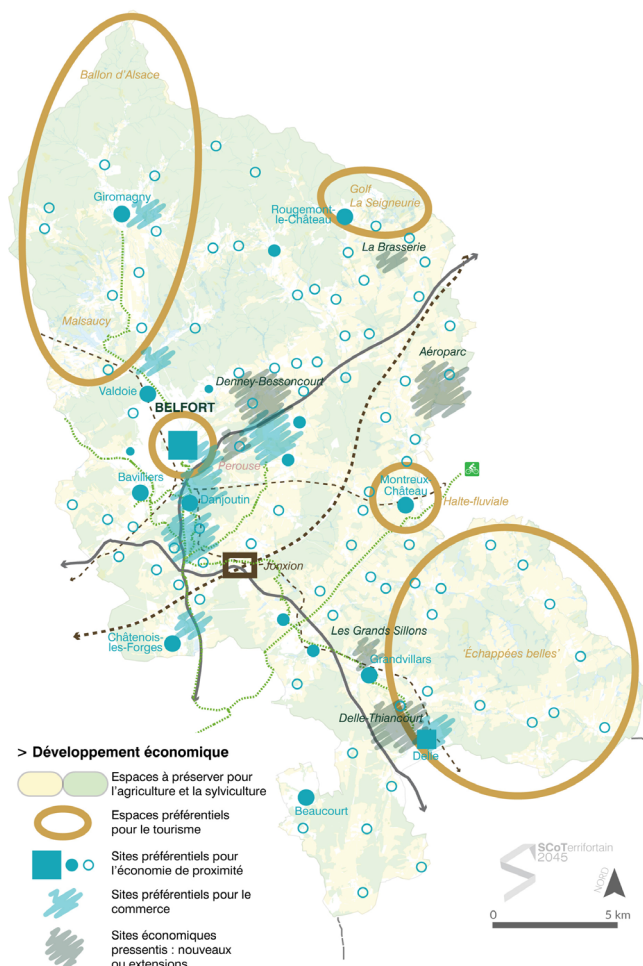


I - Mettre les atouts du territoire au service de son attractivité

Stimuler le développement économique à partir des ressources du territoire

Le Territoire de Belfort dispose de ressources pouvant créer emplois et valeur ajoutée.

- Perpétuer les savoir-faire (formation et montée en compétences) pour accompagner des filières innovantes : énergie, mobilité-transport, santé, aéronautique et défense-armement ;
- Considérer l'agriculture comme une filière stratégique du Territoire en préservant les terres agricoles de qualité, en accompagnant son adaptation au changement climatique, et en encourageant les circuits courts ;
- Développer une filière bois (construction, énergie) ;
- Promouvoir un tourisme durable et attractif en valorisant le patrimoine naturel et urbain, notamment par l'adaptation et la diversification de l'offre touristique du Ballon d'Alsace face au changement climatique.



Construire une offre résidentielle pour accompagner le développement du territoire

Le Territoire de Belfort ambitionne d'atteindre 145 000 habitants d'ici 2045. Cet objectif implique de créer 400 logements par an.

- Privilégier le développement résidentiel dans les zones urbanisées et notamment par la reconquête des logements vacants ;
- Proposer une offre de logements diversifiée et abordable afin de fluidifier les parcours résidentiels ;
- Adapter le parc de logements pour répondre aux besoins des personnes âgées et des publics vulnérables, grâce à des logements accessibles et bien localisés ;
- Adapter les règles d'urbanisme afin de favoriser la modularité et la réversibilité des logements et leur capacité à répondre aux besoins futurs.

Définir des espaces économiques adaptés, durables et attractifs

L'avenir économique du Territoire de Belfort repose à la fois sur la consolidation du tissu économique existant et sur de nouveaux espaces dédiés, en réponse à des besoins variés.

- Retravailler les ZAE pour les rendre attractives, durables et mieux intégrées à leur environnement (accessibilité, qualité paysagère et services aux entreprises et salariés) ;
- Réserver des ZAE spécifiques pour accueillir en priorité les activités incompatibles avec le tissu urbain (l'industrie notamment).



II - Assurer un territoire de qualité et de proximité pour ses habitants et leur bien-être

Renforcer les polarités

Le territoire doit s'appuyer sur une hiérarchie de polarités, lieu privilégié de l'offre en logements, équipements, services et commerces :

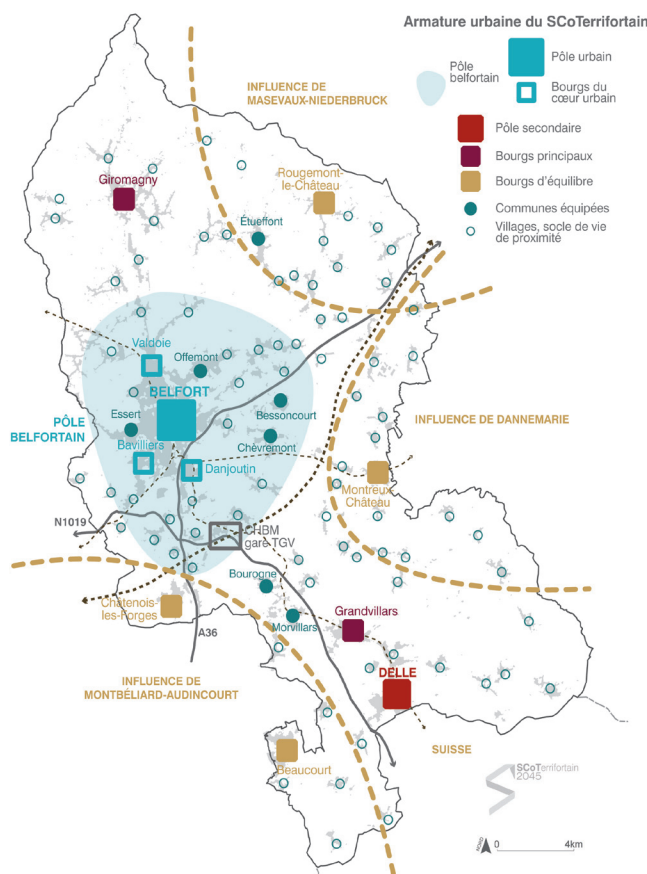
- Pôle urbain de Belfort, générateur de l'attractivité globale du territoire ;
- Delle, pôle structurant du Sud Territoire ;
- Giromagny et Grandvillars, bourgs principaux ;
- Bourgs d'équilibre pour inciter les pratiques et consommations sur place ;
- Villages et communes équipés, garants de la vie de proximité.

Le défi de l'armature est de renforcer les liens et complémentarités à toutes les échelles, avec l'ambition de constituer des bassins de vie, dans lesquels, les fonctions quotidiennes seront aisément accessibles.

Rapprocher les commerces et services au plus près des habitants

Des mutations (e-commerce, popularité de la seconde main et de la distribution à bas prix, etc.) fragilisent le commerce et les centres-villes.

- Associer d'autres fonctions dans les centres-villes (se divertir, flâner, se rencontrer, se restaurer, etc.), et y intégrer de la « désirabilité » ;
- Affirmer les centralités comme espaces d'accueil de commerces de proximité ;
- Conforter Belfort comme pôle commercial majeur ;
- Rechercher la complémentarité entre centres-villes et zones commerciales périphériques ;
- Améliorer la qualité des espaces commerciaux : intégration urbaine, paysagère et fonctionnelle.



La FrancoVéloSuisse



Marché des Vosges

Construire un territoire favorable à la santé

Placer la santé au cœur du SCoT est bénéfique pour les habitants et leur confort de vie.

- Accéder à une alimentation saine, locale et de qualité ;
- Favoriser la nature en ville pour « rafraîchir » ;
- Veiller à la qualité de l'air et limiter les expositions au bruit : mobilités décarbonées, végétalisation, limiter les espèces allergènes, etc. ;
- Promouvoir les mobilités actives (marche et vélo), notamment à partir des mutations urbaines et villageoises, au gré des opportunités ;
- Améliorer la qualité des logements : suroccupation, insalubrité et exposition au risque (air, radon, etc.).

Porter attention aux paysages du quotidien

Le SCoT du Territoire de Belfort accorde une attention particulière à la qualité paysagère pour valoriser le territoire et améliorer le cadre de vie.

- Accompagner les nouvelles pratiques de construction : les nouveaux procédés (formes, matériaux, etc.) et les enjeux liés aux transitions (énergies renouvelables) ;
- Porter une attention particulière aux principaux axes et entrées de ville et village pour une image plaisante ;
- Réparer et se réapproprier des espaces déjà bâtis : une nouvelle vocation ou une occupation temporaire ou partielle (parcs photovoltaïques, phytoremédiation pour régénérer des sols pollués, etc.).



III - Adapter le développement du territoire aux objectifs des transitions écologiques et climatiques

Préserver les ressources

Le SCoT invite à repenser les modèles de développement dans le respect des limites des ressources disponibles.

- Adapter le développement territorial à la ressource en eau et mettre l'eau au cœur de tout projet : infiltration des eaux pluviales, zones à « sanctuariser » pour la protection de l'eau, etc. ;
- S'inscrire dans une trajectoire de sobriété foncière : maîtriser la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers ;
- Atténuer l'impact des activités humaines sur les sols et le sous-sol ;
- Préserver les réservoirs de biodiversité : la Trame Verte et Bleue, pour assurer la fonctionnalité des continuités écologiques et la Trame Noire, pour limiter les nuisances lumineuses.

S'adapter au changement climatique

Le Territoire de Belfort dispose d'un environnement naturel riche, fragilisé par les effets du changement climatique.

- Accompagner la transformation des espaces forestiers et adapter leur gestion ;
- « Rafraîchir » la ville, plus désirable et agréable à vivre : la renaturation (cours d'écoles, parkings, etc.) et la multiplication de zones ombragées ;
- Réduire la pression sur les milieux humides ;
- Définir une stratégie pour les étendues d'eau superficielle pour la biodiversité et la santé publique (cyanobactéries et appauvrissement biologique) ;
- Anticiper les risques aggravés par le réchauffement climatique : inondation (écoulement des eaux pluviales), incendie, retrait gonflement des argiles et risque minier avec la sécheresse des sols.

Diminuer l'empreinte carbone du territoire

Le projet du Territoire de Belfort s'inscrit dans l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050.

- Améliorer la performance énergétique du bâti (confort en hiver et en été). Des bâtiments durables et adaptables grâce à des règles d'urbanisme favorables ;
- Développer des énergies sobres : réseaux de chaleur, photovoltaïque, etc. ;
- Accompagner des alternatives à l'autosolisme dans la mobilité au quotidien avec l'armature urbaine comme support de l'offre mobilité ;
- Intégrer les modes doux dans les aménagements routiers, urbains (voirie, place, espace public, etc.) et les projets d'aménagement (usages, modes) ;
- Accompagner le développement d'une logistique décarbonée ;
- Réemployer et recycler en s'appuyant sur l'économie circulaire et solidaire.



Méthaniseur d'Andelnans



Plage du Malsaucy

L'instant SCoT

Une publication de l'AUTB pour le SM SCoT 90
09.2026

Directrice de la publication : Anne-Sophie Peureux-Demangelle
Rédaction : L-E. Restoux, E. Soulard, P. Hermenegildo
Photos : AUTB
Conception graphique : R. Serrecourt, L-E. Restoux

Contact : Pedro Hermenegildo / phermenegildo@autb.fr

scotbelfort.fr/revision/